



DECRET PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL DIOCESAIN POUR LES AFFAIRES ECONOMIQUES

Le Conseil diocésain pour les affaires économiques
étant arrivé au terme de son mandat ;

- * Vu le canons 492 du Code de Droit Canonique ;
- * Vu la Constitution synodale du 24 juin 2007
et la Constitution pastorale du 5 juin 2017 ;
- * Vu le décret portant nomination du Conseil pour les
affaires économiques et adaptation des dispositions
du Directoire de la constitution synodale du 18 novembre 2007 ;
- * Vu le décret épiscopal du 07 août 2020 sur la désignation du nouveau conseil presbytéral ;
- * Vu le résultat des élections prévues par ce dernier décret ;

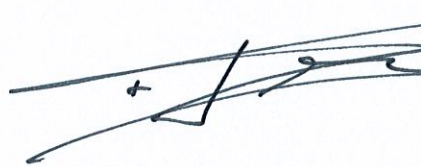
Article 1 – Sont nommés membres du Conseil diocésain pour les affaires économiques :

- a) Les Vicaires Généraux
- b) Un représentant élu du Conseil presbytéral : Mr l'Abbé Ludovic HERNANDEZ
- c) Au titre de « *fidèles compétents dans les affaires économiques comme en droit civil* » :

Mme Jane LLORET
M. Yves BATIGNE
Mr. Benoît LABURTHER
Mr Charles de BELLETON
M. Louis FABRE
M. Gilbert JEANSOU
M. Olivier MARC
M. Gérard RISSER

Article 2 – Les membres de ce Conseil sont nommés pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} Février 2026

A Carcassonne, le 01 Février 2026


+ Bruno VALENTIN
Evêque de Carcassonne & Narbonne



Par mandement,
Bernard DUMEC prêtre,
Chancelier

